



1<sup>re</sup> ÉDITION

# SOLIMADA TRAIL

Du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2026

6 étapes • 124 km • 4 850 m de D+



## Règlement

### Article 01. ORGANISATION.

La société, Trails Solidaires de Madagascar (TSDMADA) est l'organisateur de cette première édition du solimada trail organisé à Madagascar. Elle se réserve donc le droit de modifier le présent règlement, ainsi que le parcours, en cas de force majeure.

### REGLEMENT SPORTIF

### Article 02. DEFINITION de l'EPREUVE

Le Solimada Trail est une course à pied par étapes, de type ULTRA-TRAIL par étapes :

- Coureurs : 124 km au total pour un dénivelé positif de + ou - 4850 m, répartis sur six étapes.
- Marcheurs : 106 km au total pour un dénivelé positif de + ou - 4010 m, répartis sur six étapes.

Les étapes se déroulent dans 4 sites touristiques majeurs de Madagascar :

- Le massif de l'Ibity : réserve naturelle
- Le pays Zafimaniry : classé au patrimoine mondial
- [Le parc national Andringitra](#) (avec l'ascension du second sommet de Madagascar à 2658m)
- La vallée de Tsaranoro

### Article 03. DOSSARDS

Chaque participant recevra deux dossards indéchirables.

Le dossard devra impérativement être porté de façon visible sur la face avant de votre tee-shirt.

Les concurrents pourront mettre en valeur leurs sponsors dans la mesure où le dossard reste visible.

### Article 04. LA COURSE

Il y aura 6 étapes proposées au cours de ces 12 jours de voyage à raison d'une seule étape par jour. Elles sont données à titre indicatif car elles peuvent varier en fonction des éléments indépendants de la volonté de l'organisateur, Trails Solidaires de Madagascar, ou pour des questions de sécurité. Chaque horaire de départ sera donné lors du briefing de la veille de chaque étape.

Cette épreuve est ouverte aux marcheurs et aux coureurs avec des distances et dénivelés différents.



#### Etape 01 : Les massifs de Manandona et de l'Ibity

- Coureurs : 21km / 850m de D+
- Marcheurs : 15km / 460m de D+

#### Etape 02 : Le pays Zafimaniry

- Coureurs : 22km / 1100m DE D+
- Marcheurs : 15km / 700m de D+

#### Etape 03 : Vallée de la Zomandao

- Coureurs : 19km et 650m de D+
- Marcheurs : 19km et 650m de D+

#### Etape 04 : Vallée de la Zomandao et Parc national Andringitra

- Coureurs : 20km et 800m de D+
- Marcheurs : 20km et 800m de D+

#### Etape 05 : Parc national Andringitra et vallée du Tsaranoro

- Coureurs : 29km / 900m de D+ et 2000m de D-
- Marcheurs : 24km / 850m de D+ et 2000m de D-

#### Etape 06 : Vallée du Tsaranoro

- Coureurs : 13 km et 550m de D+
- Marcheurs : 13 km et 550m de D+

### Article 05 : BALISAGE

Chaque étape sera balisée avec de la rubalise et de la bombe fluo de couleur orange (bio dégradable).

### Article 06 : BARRIERE HORAIRE

Elles seront décidées et annoncées la veille de chaque étape en fonction de la météo et du niveau estimé des derniers.

### Article 07 : ABANDON PROVISOIRE

Un abandon, bien que provisoire, est synonyme de déclassement pour une des raisons suivantes :

- Fatigue, blessure ou sur avis médical
- Non-participation à l'une des étapes
- Basculement dans la catégorie marcheurs

Si le participant le souhaite, il pourra toujours apparaître dans le classement général mais écopera d'une pénalité imposée comme ceci :

- Temps du dernier de l'étape + 1h

### Article 08 : RAVITAILLEMENTS

Cette course est en mode "semi auto-suffisance".

Plusieurs ravitaillements seront proposés par étapes (entre 2 et 3) : eau (3l), bananes, coca-cola, miel, fruits secs. Chaque coureur devra se munir de son ravitaillement personnel et adapté.



## Article 09 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement ainsi qu'aux arrivées et départs et doivent impérativement être utilisées par les participants. Il n'est pas autorisé de jeter ses déchets (papiers, sachets d'emballages, gels....) ni des ustensiles et tout autres produits non naturel ou non biodégradable sur le parcours. *Nous sommes membres de l'organisation Sans Trace : <https://www.sanstrace.ca/principes>*

## Article 10 : CLASSEMENTS

Chaque jour, un classement de l'étape sera établi ainsi qu'un classement général par cumul du temps de chaque étape. Classements séparés hommes et femmes et par catégories :

- Seniors (23-34 ans)
- Master (35 ans et plus)

## Article 11 : RECOMPENSES

Chaque coureur recevra deux tee-shirts techniques et un polo finisher.

Lors de la soirée de remise des prix, chaque coureur recevra un cadeau sous forme d'artisanat local (ou autre). Les podiums seront récompensés.

## Article 12 : MISE HORS COURSE

Un coureur pourra être mis hors course de façon provisoire ou définitive :

- Par le chef du service médical pour raison de santé.
- Par le directeur de course pour faute grave ou tricherie identifiées comme telle. Ces mises hors course seront sans appel.

## Article 13 : RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être déposée auprès du directeur de course le jour même de l'étape. Elle sera étudiée par la commission des réclamations et les décisions seront sans appel.

## Article 14 : CONTROLE/SECURITE

La surveillance de la course et la sécurité sont assurées par des commissaires situés sur le parcours, aux endroits nécessaires.

Leur rôle est de veiller au bon déroulement de la course et apporter une aide éventuelle aux coureurs. Ils seront équipés de téléphone et de talkies walkies.

## Article 15 : COMMUNICATIONS

Les commissaires, ravitaillements, médecins, seront reliés par talkie-walkie et/ou téléphone au directeur de course.

Une liaison téléphone satellite sera également présente sur chaque étape. Ceci doit permettre d'intervenir rapidement en cas de besoin.



## REGLEMENT SECURITE

### Article 16 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Chaque coureur doit obligatoirement avoir pendant l'étape :

- Une réserve d'eau de 1,5l minimum
- Une casquette type saharienne ou équivalent Un sifflet, une couverture de survie
- Une pharmacie minimum : désinfectant, pansements, élastoplastique La fiche sécurité personnelle d'identification et de repérage
- Un équipement adapté à la pratique du trail et de la randonnée en montagne. La vérification sera faite le 1er jour et avant le départ de chaque étape.

**NB :** Les bâtons sont autorisés.

### Article 08 : RAVITAILLEMENTS

Cette course est organisée en mode "semi auto-suffisance".

Plusieurs ravitaillements seront proposés par étapes (entre 2 et 4) : eau (3l), bananes, coca-cola, miel, fruits secs. Chaque coureur devra se munir de son ravitaillement personnel et adapté.

## REGLEMENT MEDICAL

### Article 17 : MEDICAL

#### Certificat :

Un certificat médical, daté de moins de 3 mois précédent la course, est exigé pour chaque participant. Une équipe médicale choisie par l'organisation, spécialisée en médecine sportive, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve, sur le parcours et à l'étape. La mission de l'équipe médicale est de permettre à tous les coureurs d'atteindre la ligne d'arrivée en bonne santé.

Néanmoins, elle est habilitée à mettre hors course provisoire ou définitive tout concurrent jugé inapte à poursuivre l'épreuve. Ces décisions seront sans appel.

#### Revue médicale :

Une revue du dossier médical et entretien avec les responsables médicaux se tiendra le 1er jour

## REGLEMENT ADMINISTRATIF

### Article 18 : INSCRIPTIONS

Pour être valide le dossier d'inscription doit parvenir le 01 octobre 2026 au plus tard. L'ensemble des documents et informations demandées auprès de notre partenaire Finisher devront être fournies avant cette date.

Lien d'inscription : [direction@tsdmada.com](mailto:direction@tsdmada.com) Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.  
(Renseignements : [infos@tsdmada.com](mailto:infos@tsdmada.com) )



## Article 18 : DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé à : 1700 euros par personne (hors vol aérien) Le prix de l'engagement doit être réglé via le lien de notre partenaire Njuko que vous pouvez retrouver dans ce lien : <https://solimadatrail.com/inscription/>

### Le prix d'engagement comprend :

- Tous les transferts et liaisons véhiculées
- Pension complète du 01 novembre soir au 12 novembre soir
- Hébergements base chambre twin : 01 novembre soir au 06 novembre matin
- Hébergements base tente double : 06 novembre soir au 09 novembre matin
- Hébergements base chambre twin : 09 novembre soir au 12 novembre matin
- Ravitaillements en nombre et de qualité
- Balisage : peinture et rubalise
- Staff de l'agence TSDMADA
- Assurance responsabilité civile de l'agence TSDMADA (Organisateur)
- Encadrement technique et sécurité (talkies – GPS – Tél Sat)
- Assistance médicale (1 médecin, une infirmière et un kiné)
- Récompenses
- Soirée de remise des récompenses

### Il ne comprend pas :

- Le vol international
- L'assurance voyage et/ou EVASAN :
  - <https://assuretonsport.com/>
  - [https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=824&app=cd\\_mahayexpeditionmadagascar](https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=824&app=cd_mahayexpeditionmadagascar)
- Le visa (10 euros) à acheter à votre arrivée à l'aéroport d'Antananarivo
- Les boissons en dehors de l'eau capsulée
- Les dépenses personnelles
- Les pourboires
- Les extensions voyages avant ou après ce package

## Article 19 : FORFAITS, ANNULATIONS, ENGAGEMENT

Les annulations de demande de réservation, les déclarations de forfait et demandes de remboursement doivent être exprimées par lettre recommandée ou par mail à : [direction@tsdmada.com](mailto:direction@tsdmada.com)

Suivant la date de réception de la demande de désistement, les sommes suivantes seront retenues :

- 25% à compter du 24 septembre 2026
- 50% à compter du 01 Octobre 2026
- 65% à compter du 08 Octobre 2026
- 80% à compter du 15 Octobre 2026
- 100% à compter du 22 Octobre 2026



## Article 20 : ASSURANCES

**Un contrat d'assurance Responsabilité Civile est souscrit par l'organisation. Il ne couvre pas :**

- Paiement des frais médicaux à l'étranger
- Rapatriement médical, frais réels, EVASAN

Chaque concurrent participe en pleine connaissance des risques qu'une telle compétition peut occasionner. Les concurrents qui participent à la première édition du Solimada Trail le font sous leur propre responsabilité et leur assurance rapatriement personnelle.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident.

Chaque concurrent devra fournir à l'organisation, les N° et contrat d'assurance rapatriement personnels. Chaque concurrent devra transmettre à l'organisation son certificat médical complété et signé (à télécharger sur notre site internet : <http://solimadatrail.com/inscription/> )

## Article 21 : ACCEPTATION

Le seul fait de s'inscrire au Solimada Trail 2026 implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.



1<sup>re</sup> ÉDITION  
**SOLIMADA TRAIL**  
Du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2026  
6 étapes • 124 km • 4 850 m de D+

